

Tremblay, Michèle

De: JANIQUE LEBRUN <JANIQUE.LEBRUN@msp.gouv.qc.ca>
Envoyé: 3 février 2021 11:16
À: Tremblay, Michèle; GESTION-DO GESTION-DO
Cc: Gagnon, Mélissa (DGÉES); PEEIE-SAP; STEVE BOIVIN (BOIS03)
Objet: Rép. : RE: Transférer : Rép.Consultation sur soustraction du projet de stabilisation de falaise- Secteur Cap-aux-Meules par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (3216-02-077) de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement

Bonjour Mme Tremblay,

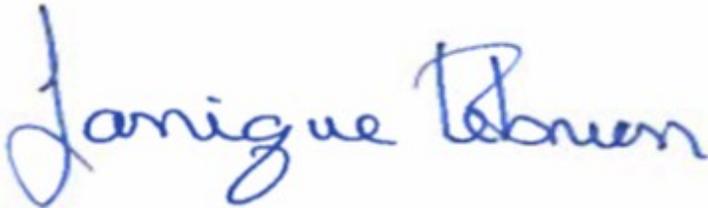
comme demandé, voici notre réponse concernant le projet mentionné en titre, avec ma signature.

À la lumière des renseignements que vous nous avez transmis, la situation problématique soulevée par la municipalité des Îles-de-la-Madeleine, dans le secteur des falaises de Cap-aux-Meules, pourrait constituer un risque de sinistre. Au regard de notre compétence, les impacts appréhendés par la municipalité pourraient entraîner un danger élevé pour la sécurité des citoyens et causer des dommages aux bâtiments, aux équipements et aux infrastructures situés dans l'ensemble de la zone visée par l'ouvrage de protection projeté considérant l'historique d'érosion et d'effondrements rocheux ainsi que les épisodes d'ondes de tempête.

De plus, il est vrai que les conséquences des sinistres sur l'économie et l'industrie du tourisme semblent très importantes, étant donné que les bâtiments de ce secteur sont essentiellement des services publics.

Par conséquent, le MSP est d'avis que les aléas décrits par la municipalité des Îles-de-la-Madeleine répondent à la définition de sinistres au sens de la loi sur la sécurité civile.

Cordialement,



Janique Lebrun
Directrice régionale
Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine.

96, Montée Sandy Beach, Bureau 1.02 A
Gaspé (Québec) G4X 2W4
Téléphone : 418-360-8097

>>> Tremblay, Michèle <Michele.Tremblay@environnement.gouv.qc.ca> 2021-02-03 11:05 >>>

Bonjour,

Serait-il possible que me retourner l'avis signé (la signature électronique est acceptée) par la directrice régionale s'il vous plait? L'avis peut aussi être envoyé directement par la directrice pour faire office d'avis officiel.

Merci.

Michèle Tremblay, M.Sc. Géographie

Chargée de projet

Direction de l'évaluation environnementale

des projets hydriques et industriels

Ministère de l'Environnement

et de la Lutte contre les changements climatiques

Courriel : michele.tremblay@environnement.gouv.qc.ca

De : GESTION-DO <GESTION-DO@msp.gouv.qc.ca>

Envoyé : 25 janvier 2021 08:52

À : Tremblay, Michèle <Michele.Tremblay@environnement.gouv.qc.ca>

Cc : Gagnon, Mélissa (DGÉES) <Melissa.Gagnon@environnement.gouv.qc.ca>; JANIQUE LEBRUN <JANIQUE.LEBRUN@msp.gouv.qc.ca>; PEEIE-SAP <PEEIE-SAP@msp.gouv.qc.ca>; steve.boivin <steve.boivin@msp.gouv.qc.ca>

Objet : Transférer : Rép.Consultation sur soustraction du projet de stabilisation de falaise- Secteur Cap-aux-Meules par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (3216-02-077) de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement

Bonjour,

Voici notre réponse concernant le projet mentionné en titre.

À la lumière des renseignements que vous nous avez transmis, la situation problématique soulevée par la municipalité des Îles-de-la-Madeleine, dans le secteur des falaises de Cap-aux-Meules, pourrait constituer un risque de sinistre. Au regard de notre compétence, les impacts appréhendés par la municipalité pourraient entraîner un danger élevé pour la sécurité des citoyens et causer des dommages aux bâtiments, aux équipements et aux infrastructures situés dans l'ensemble de la zone visée par l'ouvrage de protection projeté considérant l'historique d'érosion et d'effondrements rocheux ainsi que les épisodes d'ondes de tempête.

De plus, il est vrai que les conséquences des sinistres sur l'économie et l'industrie du tourisme semblent très importantes, étant donné que les bâtiments de ce secteur sont essentiellement des services publics.

Par conséquent, le MSP est d'avis que les aléas décrits par la municipalité des Îles-de-la-Madeleine répondent à la définition de sinistres au sens de la loi sur la sécurité civile.

Cordialement,

Vanessa Corbey-Dufour

Adjointe administrative, Direction générale adjointe des opérations

418 646-6777 poste 40010